



REGLEMENT DE L'EDF TRAIL DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE

EDITION 2026

Présentation

L'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche (ETVA) est organisé par le Pôle Evènementiel Sportif de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche, avec le soutien d'EDF et de la commune de Grand-Aigueblanche. Il s'agit d'un évènement sportif de type trail évoluant en pleine nature et comportant plusieurs épreuves. Certaines épreuves se déroulent en une seule étape et un temps limité. D'autres, nommées « les combinés » se déroulent en deux ou trois étapes.

Les parcours sont tracés exclusivement sur le territoire des vallées d'Aigueblanche composées des vallées du Morel, de l'Eau Rousse et de Nâves.

Les départs seront donnés de la base de loisirs du Morel située sur la commune de Grand-Aigueblanche les 10 et 11 octobre 2026, exceptés les départs des kilomètres verticaux (K.V) Pelton 1000 et Pelton 2000 qui partiront de la centrale hydro-électrique de la Coche Pelton (Grand-Aigueblanche).

Conditions de participation

Le fait de participer à l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche implique l'acceptation du présent règlement et oblige le participant à avoir une préparation physique et un état de santé lui permettant d'effectuer le parcours pour lequel il s'est inscrit en pleine conscience.

Cette préparation devra lui permettre de savoir gérer les problèmes physiques et mentaux découlant de conditions météorologiques difficiles entraînant une grande fatigue, des douleurs musculaires ou articulaires ou toutes autres petites blessures.

L'Echapeaux Belle (23 km), est ouvert à tous, hommes ou femmes nés avant le 31/12/2007 et plus (à partir de la catégorie Espoir).

La Tournée Générale (48 km), est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2007 et plus (à partir de la catégorie Espoir).

Le K.V Pelton 2000, la Gigawatt et la Térawatt sont ouverts à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2007 et plus (à partir de la catégorie Espoir).

Le K.V Pelton 1000 est ouvert à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2011 et plus (à partir de la catégorie Cadet).

La Morel Express (13 km) et **la Mégawatt** sont ouvertes à tous, hommes et femmes nés avant le 31/12/2009 et plus (à partir de la catégorie Junior).

Inscriptions

Pour les personnes mineures, leur participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- d'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Les étrangers doivent également établir un PPS pour leur participation.

Le document est à joindre directement sur la plateforme d'inscription avant le 7 octobre 2026. Aucun dossard ne sera attribué en l'absence de justificatif médical.

Les inscriptions se font directement dans les conditions décrites que vous trouverez en consultant le site de l'épreuve www.edftrailvalleesaigueblanche.com jusqu'au 8 octobre 2026 23h59. Elles seront possibles sur place le vendredi 9 octobre 2026 à partir de 17h30 jusqu'à 20h00, le samedi 10 octobre 2026 de 6h30 à 13h30 et le dimanche 11 octobre 2026 de 6h00 à 9h00. Toutes les inscriptions se dérouleront dans un même lieu, à la salle polyvalente du Morel- Chemin des loisirs-Bellecombe-73260 Grand-Aigueblanche dans la limite des dossards encore disponibles.

La mise en place de tarifs progressifs a été instaurée :

- Tranche N° 1 : du 4 mai 2026 au 31 juillet 2026 à 23h59
- Tranche N° 2 : du 1^{er} août 2026 au 4 octobre 2026 23h59
- Tranche N° 3 : du 5 octobre 2026 au 8 octobre 2026 23h59
- Inscription sur place majorée de 5 € par rapport à la tranche n° 3

Annulation et remboursement d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier (CCVA – 40 chemin des Loisirs – 73260 GRAND-AIGUEBLANCHE) accompagnée d'un certificat médical motivant la raison de l'annulation. Aucun désistement n'est enregistré par mail ou téléphone. L'annulation devra être faite avant le 1^{er} septembre 2026.

Le montant du remboursement sera de 50 % du prix payé hors frais d'inscription.

En cas d'annulation liée à la pandémie de COVID-19, le montant du remboursement sera de 100 % du tarif hors frais d'inscription. Les modalités de remboursement feront l'objet d'une communication spécifique.

Echange ou revente d'une inscription

L'organisation n'a lié aucun partenariat ou convention avec une quelconque plateforme de revente de dossards.

Pour un changement de dossard officiel :

- Le coureur remplaçant s'inscrit sur la liste d'attente
- Le coureur remplacé contacte l'organisation par mail en indiquant les noms, prénoms et mails du coureur remplacé et du coureur remplaçant
- L'organisation s'occupe du changement de dossard sur la plateforme d'inscription
- Les éventuels échanges financiers se font directement entre le coureur remplacé et le coureur remplaçant, sans intermédiaire.

Attention la carte d'identité est obligatoire pour le retrait du dossard et ce, à titre individuel, pour vérification.

Les épreuves

La Morel Express : Environ 13 km, 380D+, ne comprend pas de barrière horaire, ni de temps limite. Le départ sera donné à 13h45 le samedi 10 octobre 2026.

L'Echapeaux Belle : Environ 23 km, 1300 D+, comprenant 1 barrière horaire et un temps limite de 5h30. Le départ sera donné à 8h00 le dimanche 11 octobre 2026.

La Tournée Générale : Environ 48 km, 3120 D+, comprenant 2 barrières horaires et un temps limite de 11h30. Le départ sera donné le dimanche 11 octobre 2026 à 6h30.

Le K.V Pelton 1000 : Environ 5 km et 1000 D+ dans un temps limite de 2h00. Le départ sera donné le samedi 10 octobre 2026 à 9h00.

Le K.V Pelton 2000 : Environ 10 km et 2000 D+ comportant une barrière horaire et un temps limite de de 4h00. Le départ sera donné à 7h30 le samedi 10 octobre 2026.

Megawatt : Combiné Pelton 1000 + Morel Express : Les départs seront respectivement donnés à 8h30 et 13h45 le samedi 10 octobre 2026.

Gigawatt : Combiné Pelton 1000 + Echapeaux Belle : Les départs seront respectivement donnés à 8h30 le samedi 10 octobre 2026 et à 8h00 le dimanche 11 octobre 2026.

Terawatt : Combiné Pelton 1000 + Morel Express + Tournée générale : Les départs seront respectivement donnés à 8h30 et 13h45 le samedi 10 octobre 2026 et à 6h30 le dimanche 11 octobre 2026.

La seule condition pour participer aux épreuves des combinés étant de finir le K.V Pelton 1000 dans le temps limite de 2h00. Dans le cas contraire, l'athlète ne sera pas autorisé à prendre le départ des épreuves composant les combinés Megawatt, Gigawatt et Terawatt.

Retrait des dossards / Inscriptions sur place

Les retraits de dossards et les inscriptions sur place (dans la limite des places disponibles) se feront le vendredi 9 octobre 2026 de 17h30 à 20h00, le samedi 10 octobre 2026 de 6h30 à 13h30 et le dimanche 11 octobre 2026 de 6h00 à 9h00. Ils seront à récupérer à la salle polyvalente du Morel-Chemin des loisirs-Bellecombe-73260 Grand-Aigueblanche.

Le dossard doit être visible en permanence pendant la totalité de la course. Il doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement.

Prévoir des épingles

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance RC pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance Individuelle Accident qui couvre les frais de recherche et d'évacuation en France.

Le concurrent reconnaît être dûment informé par l'organisation du fait qu'en cas d'éventuelle évacuation hélicoptée, celle-ci est payante et à la charge du participant, et que le choix du mode d'évacuation dépend de l'organisation exclusivement. C'est pourquoi l'organisateur invite chaque participant à vérifier s'il dispose d'une assurance couvrant ce type d'intervention.

Douches

Il vous sera possible de prendre une douche. Un espace hommes et femmes sera à votre disposition. Il sera en libre accès et sans surveillance. Il vous sera demandé de respecter les lieux mis à votre disposition pour votre confort. Le service de douche est situé à 200 mètres de l'aire de départ/arrivée à Stade Emmanuel Fresno-Chemin des loisirs-Bellecombe-73260 Grand-Aigueblanche.

Matériel / Equipement

Obligatoire : Pour l'Echapeaux Belle, La Tournée Générale, Gigawatt, Térawatt et les K.V Pelton 1000 et 2000

Un sifflet, une couverture de survie et une veste coupe-vent à capuche (pour la Pelton 2000, la Tournée Générale et l'Echapeaux Belle)

Les bâtons de marche sont autorisés

Téléphone portable (numéros du PC course et PC secours indiqués sur les dossards)

Réserve d'eau de 1 litre minimum

Réserve alimentaire (Barres énergétiques par exemple)

Matériel obligatoire pour tous les formats : un éco-cup + épingles à nourrice pour le dossard

Abandon / Rapatriement

Abandon :

Tout concurrent peut abandonner s'il le souhaite. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide son dossard. L'organisation peut aussi décider de stopper un concurrent visiblement défaillant. Dans ce cas, l'organisation se dégage de toutes responsabilités de l'ensemble des conséquences liées à la décision de continuer la course prise par le concurrent.

S'il se trouve dans l'incapacité de rejoindre un point de contrôle, il mettra tout en œuvre pour alerter l'organisation de son positionnement afin que celle-ci prenne les décisions appropriées.

Rapatriement :

Le rapatriement sera décidé en lien avec le PC course et sera organisé par les responsables de la course s'ils jugent nécessaire de le mettre en œuvre. Tous les concurrents refusant le

rapatriement décidé par les organisateurs en continuant la course le feront sous leur entière responsabilité.

Le coureur ne sera plus alors sous le contrôle de l'organisation.

Deux points de rapatriement seront opérationnels :

Parcours Echapeaux Belle : Rapatriement possible au lieudit Le Cretet, au km 18

Parcours Tournée générale : Rapatriement possible au lieudit Le Cretet, au km 18 et au village de Grand-Nâves, au km 35.

Service de navette

Un service de navette sera opérationnel pour acheminer les participants au K.V 1000 et K.V 2000 au point de départ.

Il sera gratuit. Les navettes seront en place à l'arrivée du K.V 1000 au col de La Coche et à la station de Valmorel pour le K.V 2000.

Ce service est mis en place par l'organisation dans le souci de limiter les déplacements motorisés individuels entre les lieux de départ et d'arrivée.

Il rentre totalement dans une logique de limiter l'impact de notre évènement sur l'environnement, en conformité avec les exigences du label « manifestation sportive développement durable ».

Sécurité / assistance médicale

Le dispositif prévisionnel de sécurité (DPS) sera visible avant le début de la course sous forme d'affichage. Il est en cours de rédaction pour l'édition 2025.

Modification du parcours ou des barrières horaires / Annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier les barrières horaires ou de modifier le parcours prévu initialement.

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) empêchant la pratique de la course à pied en compétition ou de la randonnée en montagne, catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements extérieurs majeurs (révolution, guerre, attentats, pandémie...), forçant l'organisateur à annuler l'évènement, l'organisateur se réserve le droit de proposer un taux de remboursement ou un report sur l'édition suivante. Ne seront pas remboursés les coûts de traitement bancaire.

Changement de course

Le changement de course est possible jusqu'au **11 septembre 2026**. Après cette date, plus aucun changement ne sera possible.

Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places sur la course demandée.

En cas de changement en faveur d'une course ayant un tarif inférieur à celui de la course initialement choisie, le tarif de la première course reste dû. Dans l'hypothèse inverse, le participant devra s'acquitter du différentiel de prix entre les 2 courses.

Disqualification

Un concurrent sera exclu de la course en cas de non-respect du règlement et des consignes de sécurité en refusant d'obtempérer à un ordre du directeur de course, d'un responsable de point de contrôle ou d'un médecin ou d'un secouriste.

L'organisation prendra des sanctions pour tout comportement inconvenant envers d'autres concurrents ou envers l'organisation. La tricherie (coupe de parcours, utilisation d'autres moyens de déplacements que la course à pied, etc...) et le non-respect de l'environnement sont des causes d'exclusion (jet de débris de la part des coureurs mais aussi des accompagnateurs).

Ravitaillements et postes de contrôle

Aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements. Chaque participant doit disposer de son propre contenant.

- 3 ravitaillements + 2 ravitaillements liquide et 5 points de contrôle pour la Tournée Générale (48 km)
- 1 ravitaillement + 1 ravitaillement liquide et 2 points de contrôle pour l'Echapeaux Belle (23 km)
- 1 point de ravitaillement et 1 point de contrôle pour la Morel Express (13 km)
- 1 point de ravitaillement et 1 point de contrôle pour le KV Pelton 1000
- 1 point de ravitaillement et 2 points de contrôle pour le KV Pelton 2000

Des points de contrôle inopinés seront en place tout au long du parcours.

Tournée Générale (48 km) :

3 ravitaillements solides/ hydriques aux points kilométriques 10,4 / 22,5 et 35

2 ravitaillements hydriques aux points kilométriques 18 et 42,1

5 points de contrôle aux points kilométriques 12,7 / 22,5 / 35 / 42 / 47,7

L'échapeaux Belle (23 km) :

1 ravitaillement solide/hydrique au point kilométrique 10,4

1 ravitaillement hydrique au point kilométrique 18

2 points de contrôle aux points kilométriques 12,7 et 22,6

La Morel Express :

1 ravitaillement solide et hydrique et **1** point de contrôle au point kilométrique 7.0

K.V Pelton 1000 :

Ravitaillement à l'arrivée (point kilométrique 5.5)

K.V Pelton 2000 :

1 ravitaillement et **2** points de contrôle aux points kilométriques 5.5 et 10 et **1** léger ravitaillement au col du Gollet

Temps maximum autorisé et barrières horaires

KV Pelton 1000 : Temps maximal : 2h00

KV Pelton 2000 : Temps maximal : 4h00. Barrière horaire : 9h30 (2h00) au point kilométrique 5.5 (Col de la Coche-Arrivée du KV Pelton 1000)

Morel Express : Pas de temps limite donc pas de barrière horaire

Echapeaux Belle : Temps maximal : 5h30 1 barrière horaire : 11h15 (3h15) au point kilométrique 12,7 (Granges de Charmette)

Tournée Générale : Temps maximal : 11h30 2 barrières horaires : 11h00 (4h30) au point kilométrique 22.5 et 15h00 (8h30) au point kilométrique 35

Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'organisation, notamment afin de garantir la sécurité des participants en cas d'événement climatique exceptionnel annoncé, sans que cela n'ouvre droit à un remboursement même partiel de l'épreuve.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard. L'organisation ne sera alors plus tenue à la moindre responsabilité envers le participant réalisant un tel choix.

Lot de bienvenue

L'organisation s'engage à délivrer le lot de bienvenue à chaque participant (sauf randonnées) si l'inscription est enregistrée avant le 31/08/2026. Après cette date, le cadeau de bienvenue pourrait ne pas être délivré.

Lot finisher

Le lot finisher sera remis aux coureurs (inscrits avant le 31/08/2026) ayant terminé les courses suivantes : Pelton 2000 ; les 3 combinés, la Tournée Générale, l'Echapeaux Belle et la Morel Express, sur présentation du dossard.

Le lot finisher pour les participants du KV Pelton 1000 sera différent.

Podiums

Le palmarès des courses « Tournée générale », « L'Echapeaux Belle », « Morel Express » et les Pelton 1000 et 2000 s'établira de la façon suivante :

Seront récompensés :

- 3 premiers scratch Homme et femme
- Les premiers Homme et Femme de chaque catégorie. Pas de cumul possible.

Le palmarès des combinés « Megawatt » « Gigawatt » et « Terawatt » s'établira de la façon suivante :

- 3 premiers scratch Homme et Femme
- Pas de cumul possible avec les courses « Pelton 1000 », « Morel Express », « Echapeaux Belle » et « Tournée Générale »

Catégories récompensées

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- Cadet
- Junior
- Espoir
- Sénior/MO
- M1/M2
- M3/M4
- M5 et avant

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme de newsletters.

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (article 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander à ne plus recevoir de mail.

Protection des données

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'EDF TRAIL des Vallées d'Aigueblanche, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande adressée à l'adresse suivante : edftrailvalleesaigueblanche@gmail.com

Toute demande de modification de données peut être effectuée :

1. Par courrier à l'adresse suivante :

CCVA

Pôle Evènementiel Sportif

40 chemin des Loisirs

73260 GRAND-AIGUEBLANCHE

2. Par E-Mail à l'adresse suivante :

edftrailvalleesaigueblanche@gmail.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

* * * * *